

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/01/2024

Objet : Autorisation signature convention de mise à disposition temporaire d'un local communal au profit du Muretain Agglo pour l'ALAE et l'ALSH

Numéro : I-2024/09

SEANCE du 5 février 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Absents excusés : DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention de mise à disposition temporaire d'un local communal au profit du Muretain Agglo pour l'accueil de loisirs associés à l'école (ALAE) et de garderies scolaire accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Cette convention autorise l'occupation des locaux par le Muretain Agglo dans le cadre de l'activité ALAE pour la durée de la compétence supplémentaire « action sociale d'intérêt communautaire » exercée ce dernier. Elle peut faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution de l'occupation des locaux.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire d'un local communal au profit du Muretain Agglo pour l'accueil de loisirs associés à l'école (ALAE) et de garderies scolaire accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le _____ et de la publication le _____

A LAVERNOSE LACASSE LE 05/02/2024



Le Maire Alain DELSOL

*le secrétaire
de séance*

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com